

Montréal, le 2 août 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande du Distributeur relative au programme GDP Affaires
Dossier de la Régie : R-4041-2018
V/D : R055977 ST**

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la lettre d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) datée du 1^{er} août 2018, dans laquelle il avise la Régie de son incapacité de déposer ses réponses aux demandes de renseignements (DDR) à l'intérieur du délai prévu. Il informe la Régie qu'il sera en mesure de déposer ses réponses au plus tard le vendredi 3 août à 16 h.

Dans sa décision D-2018-076, la Régie avait prévu l'échéance pour le dépôt des contestations relatives aux réponses reçues du Distributeur aux DDR, le cas échéant, le 6 août 2018 à 12 h et, l'audience sur ces contestations le 8 août 2018.

En raison du retard du Distributeur, la Régie modifie l'échéance pour déposer, s'il y a lieu, les contestations relatives aux réponses reçues du Distributeur aux DDR le mardi 7 août 2018 à 12 h.

La Régie maintient la tenue de l'audience sur les contestations fixée le 8 août 2018. Toutefois, la Régie est disposée à tenir une journée d'audience additionnelle le 9 août 2018 si un intervenant le requerrait lors de sa contestation afin de bénéficier du temps de préparation à l'audience comme il était prévu dans l'échéancier initial.

La Régie demande au Distributeur de s'assurer que ses réponses aux DDR soient disponibles aux participants sur le SDÉ **au plus tard le vendredi le 3 août 2018 à 15 h**. En cas de retard, la Régie pourra revoir les délais accordés aux participants pour contester les réponses.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml